Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Dénomination du produit: R-co 4Change Net Zero Equity Euro

Identifiant d'entité juridique: 969500RHTANBEYKGN662

Objectif d'investissement durable

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

●● ☒ **Oui**

☒ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental**: **86%**

- ☒ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE
- ☒ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

☒ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : **86%**

●○ ☐ **Non**

☐ Il **promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de [N/A] d'investissements durables

- ☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE
- ☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE
- ☐ ayant un objectif social

☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint ?

Le Compartiment R-co 4Change Net Zero Equity Euro a pour objectif environnemental principal la réduction des émissions carbones et la transition vers une économie d'émissions carbone « net zero » en investissant dans des entreprises dont les objectifs de réduction des émissions de carbone, à court ou moyen terme, sont alignées avec l'Accord de Paris.

Le Compartiment recherche à contribuer à l'objectif de développement durable 13 (« ODD ») des Nations Unies relatif à la lutte contre les changements climatiques en mettant en œuvre une approche dynamique de réduction des émissions carbone visant à atteindre l'objectif « Net Zero » en 2050 au travers :

- D'un pilotage proactif de l'intensité carbone du portefeuille : devant être (i) à tout moment au minimum inférieur de 20% à celle de l'indice de référence et (ii) respecter une trajectoire orientée à la baisse de 7% par an en moyenne
- D'une sélectivité renforcée des actions en portefeuille sur la base des pratiques environnementales des sociétés émettrices : le fonds investit dans des entreprises qui sont pleinement engagées dans la transition climatique, et dont les objectifs de réduction des émissions de carbone, à court ou moyen terme, sont alignés avec l'Accord de Paris. D'ici 2030, le fonds s'engage à détenir en portefeuille 90% d'entreprises « Leaders », ayant leurs objectifs audités par l'initiative Sciences Based Target (SBTi)

Pour atteindre cette ambition de réduction des émissions carbones et d'impact environnemental, R-co 4Change Net Zero Equity Euro investit dans des entreprises dites « Leaders » sur les enjeux climatiques, et des entreprises qui s'améliorent « En transition » et auxquelles sont associées un plan d'engagement actif.
Au sein de R-co 4Change Net Zero Equity Euro, nous cherchons à identifier les acteurs de transition qui démontrent une volonté d'innovation également au sein de secteurs contributeurs et une ambition de réduire leur impact carbone. Plutôt que d'investir uniquement dans des secteurs à faibles émissions, le fonds cherche également à accompagner des entreprises plus carbo-intensives aujourd'hui dont les transformations permettront de réduire plus significativement les émissions de gaz à effet de serre. Pour atteindre cet objectif, une analyse spécifique est mise en œuvre pour évaluer la crédibilité du processus de transition, de la trajectoire de réduction des émissions et du plan d'investissement associé. L'idée est de créer un cercle vertueux : les sociétés les mieux-disantes au sein de ces secteurs seront privilégiées par les investisseurs et leur processus de transition seront répliqués par leurs concurrents, ce qui sera bénéfique au niveau global. C'est ainsi que nous tiendrons notre engagement de réduire l'intensité carbone de notre portefeuille de 7% par an en moyenne, afin de limiter la hausse de la température à 1,5°C, un objectif en ligne avec l'Accord de Paris.

De manière plus générale, les objectifs poursuivis par les émetteurs privés qualifiés d'investissements durables qui composent le produit sont :

- La contribution positive générale des entreprises au moyen de leurs revenus contributifs, c'est-à-dire liés à des activités aux impacts positifs sur l'environnement ou la société (énergie propre, efficience énergétique, accès aux soins, …) ou à leurs émissions de dette durable (Green, Social, Sustainable Bonds) ;
- La contribution à des objectifs environnementaux, tels que ceux de la réduction des émissions alignés avec l'Accord de Paris ou encore de la réduction hydrique ;
- La contribution à des objectifs sociaux, à travers l'alignement avec les Objectifs de Développement Durables des Nations Unies n°5 – égalité entre les sexes, n°8 – travail décent et croissance économique ou n°10 – inégalités réduites.

Au 30/12/2022 , le produit a réalisé 96,45% de son actif net dans des émetteurs privés qualifiés d'investissements durables, dont 85,57% ont contribué à un objectif environnemental, et 85,95% ont contribué à un objectif social, tels que mentionnés ci-dessus.

Au titre de l'année 2022, nous avons utilisé les données disponibles MSCI ESG Research. Il s'agit de données estimées.
Au 30/12/2022 , le niveau d'alignement taxonomique du produit est de 9,00% . Ils ont contribué aux objectifs suivants :

- Atténuation du changement climatique
- Adaptation au changement climatique

Pour l'année 2023, suite aux précisions du régulateur nous utiliserons une donnée nouvellement reportée par MSCI ESG Research et conforme aux exigences réglementaires.

Les émetteurs publics ont quant à eux poursuivis les objectifs suivants :

- La contribution positive générale des Etats au moyen de leurs émissions de dette durable (Green, Social, Sustainable Bonds) ;
- La contribution positive environnementale : Signataire de l'Accord de Paris ou de la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique ;
- La contribution positive sociale : Performance en matière d'égalité (indice GINI) et de liberté de la presse (Freedom House).

Au 30/12/2022 , le produit a réalisé 0,00% de son actif net dans des émetteurs souverains qualifiés d'investissements durables, dont 0,00% ont contribué à un objectif environnemental, et 0,00% ont contribué à un objectif social, tels que mentionnés ci-dessus.

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

La performance des indicateurs de durabilité utilisés pour faire la promotion des caractéristiques environnementales et sociales susmentionnées est disponible en annexe.

…et par rapport aux périodes précédentes ?

Il s'agit du premier rapport périodique que nous réalisons pour ce produit. Ainsi, aucune comparaison avec les précédents exercices ne peut être fournie.

Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable ?

Pour s'assurer que les investissements durables du produit financier ne nuiront pas de manière significative à un objectif environnemental ou social, notre procédure « DNSH » pour les produits avec un objectif d'investissement durable, comprend :

- Des exclusions sectorielles et normatives qui permettent de réduire son exposition à des préjudices sociaux et environnementaux
- Une prise en compte des principales incidences négatives (PAI) obligatoires de ces investissements sur les facteurs de durabilité.

Nous utilisons également dans notre approche les notations ESG, comme garde-fou minimal en matière de performance durable globale.

Afin de renforcer son caractère durable, le fonds applique des exclusions sectorielles sur tout son portefeuille, permettant ainsi de limiter les préjudices environnementaux et sociaux. Les secteurs suivants sont exclus : charbon thermique, pornographie, jeux de hasard, tabac, et armes controversées.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme, et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

La prise en compte des PAI obligatoires est réalisée au sein des différents pans de la démarche durable de la société de gestion : à travers le socle commun d'exclusions de la société de gestion, la méthodologie d'analyse ESG et financière combinée, les exigences durables au niveau des portefeuilles, la politique d'engagement et de gestion des controverses ainsi que la mesure et le pilotage d'indicateurs de performance ESG.
Nous portons une attention plus particulière aux déclarations des entreprises sur les PAI 1, 2, 3, 10, 13 et 14 ainsi qu'au PAI 16 pour les émetteurs publics.
De manière générale, l'intégration des principales incidences négatives dans le processus d'investissement est renforcée par l'exclusion de certains secteurs controversés de par leurs impacts environnementaux et/ou sociaux.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Le fonds applique les garanties minimales que constituent ces exclusions normatives sur tout le portefeuille :

- Les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme
- Les Principes de l'OCDE pour les entreprises multinationales

- Les Conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Le produit financier prend en compte les principales incidences négatives (PAI) sur les facteurs de durabilité sur lesquelles Rothschild & Co Asset Management Europe concentre ses efforts de manière prioritaire :

o Emetteurs privés

- Changement climatique
  - Les émissions et l'intensité en gaz à effet de serre, scopes 1 et 2 (PAI 1 & 3)
  - L'implication dans les combustibles fossiles (PAI 4)
  - L'exposition à des émetteurs non engagés à l'atteinte de l'Accord de Paris (PAI optionnel climat 4)
- Droits de l'Homme, éthique des affaires et respect de la dignité humaine
  - La violation des normes éthiques fondamentales (PAI 10)
  - La diversité des genres au sein des organes de gouvernance (PAI 13)
  - L'implication dans les armes controversées (PAI 14)
  - L'exposition à des émetteurs aux processus de lutte contre la corruption fragiles (PAI optionnel social/droits de l'Homme 15)

o Emetteurs souverains :

- Droit de l'Homme, éthique des affaires et respect de la dignité humaine
  - L'exposition à des pays en situation de violation des droits de l'Homme et soumis à des sanctions à ce titre (PAI 16)

Dans le cadre de la prise en compte des PAI, nous avons eu recours à la méthodologie et aux données de notre prestataire externe, MSCI ESG Research.

La prise en compte des incidences négatives se décline opérationnellement à travers l'ensemble des éléments de notre approche durable : politique d'exclusion, processus d'analyse et de sélection intégrant les critères ESG, démarche d'engagement et reporting ESG. Pour ce produit, nous reportons annuellement sur l'ensemble des PAI obligatoires et optionnels choisis pour la Société de gestion.

En complément de ce qui précède, le produit financier considère des PAI supplémentaires, qui sont directement en lien avec la stratégie d'investissement :

- Emissions de GES Scope 3 (PAI obligatoire climat 1)
- Emissions de GES Total Scope 123 (PAI obligatoire Climat 1)
- Intensité GES Total Scope 123 (PAI obligatoire Climat 3)
- L'absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (PAI obligatoire Social 11)

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	**Élément de mesure**	**Incidences**	**Unité**
1. Emissions de GES	Emissions de GES scope 1	7682,43	TCO2
1. Emissions de GES	Emissions de GES scope 2	8966,72	TCO2
1. Emissions de GES	Emissions de GES scope 3	0	TCO2
1. Emissions de GES	Emissions de GES scope 12	8966,72	TCO2
1. Emissions de GES	Emissions de GES scope 123	8966,72	TCO2
2. Empreinte carbone	Empreinte carbone_scope 1	66,11	TCO2/

			MEUR
2. Empreinte carbone	Empreinte carbone_scope 2	77,16	TCO2/ MEUR
2. Empreinte carbone	Empreinte carbone_scope 3	0	TCO2/ MEUR
2. Empreinte carbone	Empreinte carbone_scope 12	77,16	TCO2/ MEUR
2. Empreinte carbone	Empreinte carbone_scope 123	77,16	TCO2/ MEUR
3. Intensité carbone	Intensité carbone scope 123	1003,08	TCO2/ MEUR
4. Exposition aux entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	Exposition aux entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	11,28	%
5. Part de la consommation et de la production d'énergies non renouvelables	Part de la consommation et de la production d'énergies non renouvelables	67,32	%
6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique	Secteur A	0	GWH/ MEUR
6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique	Secteur B	0,91	GWH/ MEUR
6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique	Secteur C	0,61	GWH/ MEUR
6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique	Secteur D	4,93	GWH/ MEUR
6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique	Secteur E	0	GWH/ MEUR
6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique	Secteur F	0,23	GWH/ MEUR
6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique	Secteur G	0,33	GWH/ MEUR
6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique	Secteur H	0,41	GWH/ MEUR
6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique	Secteur L	0	GWH/ MEUR
7. Activités à impact négatif sur les zones sensibles en matière de biodiversité	Activités à impact négatif sur les zones sensibles en matière de biodiversité	0	%
8. Emissions dans l'eau	Emissions dans l'eau	20,26	T/ MEUR
9. Ratio de gestion des déchets dangereux	Ratio de gestion des déchets dangereux	0,02	T/ MEUR
10. Violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE destinés aux entreprises multinationales	Violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE destinés aux entreprises multinationales	0	%
11. Absence de processus et de mécanismes de conformité pour contrôler le respect des principes du Pacte Mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE destinés aux entreprises multinationales	Absence de processus et de mécanismes de conformité pour contrôler le respect des principes du Pacte Mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE destinés aux entreprises multinationales	5,64	%
12. Ecart de rémunération hommes / femmes non ajusté	Ecart de rémunération hommes / femmes non ajusté	7,65	%
13. Diversité hommes / femmes au sein du conseil d'administration	Diversité hommes / femmes au sein du conseil d'administration	43,2	%

14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques)	Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques)	0	%
15. Intensité de GES	Intensité de GES	0	TCO2/ MEUR de PIB
16. Pays d'investissement sujets à des violations sociales (nombre de pays)	Pays d'investissement sujets à des violations sociales (nombre de pays)	0	en nombre
16. Pays d'investissement sujets à des violations sociales (en relatif)	Pays d'investissement sujets à des violations sociales (en relatif)	0	%
16. Pays d'investissement sujets à des violations sociales (en % d'encours)	Pays d'investissement sujets à des violations sociales (en % d'encours)	0	%
4 (optionnel). Investissement dans des entreprises sans initiatives de réduction des émissions de carbone	Investissement dans des entreprises sans initiatives de réduction des émissions de carbone	36,37	%
15 (optionnel). Absence de politiques anti-corruption et pots-de-vin	Absence de politiques anti-corruption et pots-de-vin	2,24	%

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: 30/12/2022

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
Sanofi	Santé	4,78%	France
L'oreal	Biens de consommation / Luxe	4,58%	France
Asml Holding Nv	Technologie / Internet	4,48%	Pays-Bas
Sap Se	Technologie / Internet	3,62%	Allemagne
Assicurazioni Generali	Finance	3,43%	Italie
Bnp Paribas	Finance / Assurance	3,28%	France
Schneider Electric Se	Industrie	3,00%	France
Intesa Sanpaolo	Finance / Assurance	2,97%	Italie
Siemens Ag-reg	Industrie	2,93%	Allemagne
Societe Generale Sa	Finance / Assurance	2,68%	France
Kering	Biens de consommation / Luxe	2,67%	France
Danone	Biens de consommation / Luxe	2,64%	France
Enel Spa	Télécoms - Services publics	2,55%	Italie
Caixabank Sa	Finance	2,54%	Espagne
Shell Plc	Energie - Produits de base	2,48%	Royaume-Uni

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était l'allocation des actifs?

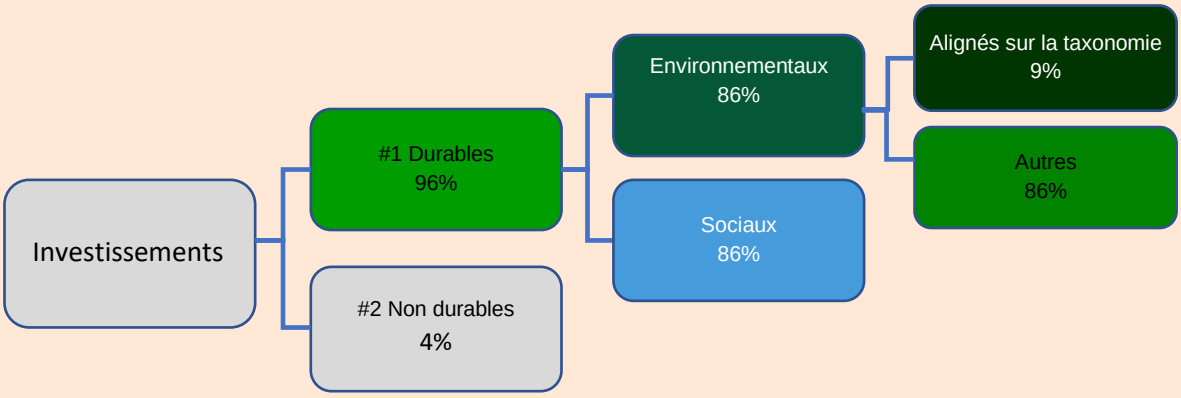

La catégorie **#1 Durables** couvre les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.
La catégorie **#2 Non durables** inclut les investissements qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires sont des activités économiques** pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les chiffres d'allocation des actifs présentés ci-dessus sont exprimés en pourcentage de l'actif net.

Au titre de l'année 2022, nous avons utilisé les données taxonomiques disponibles de MSCI ESG Research. Il s'agit de données estimées.

Pour l'année 2023, suite aux précisions du régulateur nous utiliserons une donnée nouvellement reportée par MSCI ESG Research et conforme aux exigences réglementaires.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Secteurs	% d'actifs
Industrie	15,70%
Santé	4,80%
Autres	1,30%
Finance	21,40%
Technologie	12,80%
Energie - Produits de base	9,40%
Biens de consommation	16,80%
Télécoms - Services Publics	11,60%
Services	6,20%

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE?

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE[1]?

[1] Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de

☒ Oui

☒ Dans le gaz fossile ☒ Dans l'énergie nucléaire

☐ Non

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage:

- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;

- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;

- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaitre en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxonomie, **dont obligations souveraines** *

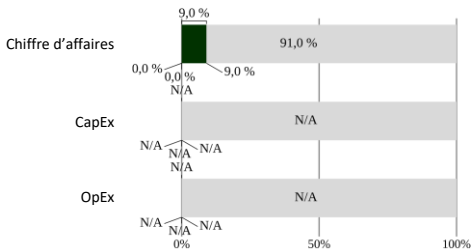

- Alignés sur la taxonomie : gaz fossile
- Alignés sur la taxonomie : nucléaire
- Alignés sur la taxonomie (hors gaz et nucléaire)
- Non alignés sur la taxonomie

2. Alignement des investissements sur la taxonomie, **hors obligations souveraines** *

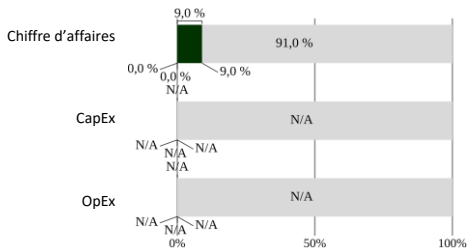

- Alignés sur la taxonomie : gaz fossile
- Alignés sur la taxonomie : nucléaire
- Alignés sur la taxonomie (hors gaz et nucléaire)
- Non alignés sur la taxonomie

Ce graphique représente 100.0% du total des investissements totaux.

* Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines

Au titre de l'année 2022, nous avons utilisé les données taxonomiques disponibles de MSCI ESG Research. Il s'agit de données estimées.

Pour l'année 2023, suite aux précisions du régulateur nous utiliserons une donnée nouvellement reportée par MSCI ESG Research et conforme aux exigences réglementaires.

Par manque de données sur l'exercice, la répartition entre les CapEx et les OpEx, et entre le nucléaire et le gaz fossile, n'est pas disponible.

Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?

Par manque de données, nous ne disposons pas de la répartition entre les différents types d'activités pour l'exercice.

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes?

---

l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la commission.

Il s'agit du premier rapport périodique que nous réalisons pour ce produit. Aussi, aucune comparaison avec les précédents exercices ne peut être fournie.

Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Parmi les investissements durables réalisés, la part avec un objectif environnemental non aligné sur la taxonomie est de 85,57% de l'actif net.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE.

Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Parmi les investissements durables réalisés, la part avec un objectif social est de 85,95% de l'actif net.

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «non durables», quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Le produit financier peut détenir des liquidités à titre accessoire. Nous prenons en compte la notation ESG de la banque dépositaire. Les liquidités peuvent également être investies dans des OPC monétaires gérés par notre société de gestion, respectant notre politique ESG et dont nous disposons de la transparence complète.

Au 30/12/2022 , le fonds est investi à 96,45% de l'actif net en investissements durable. Des enjeux techniques liés à quelques données manquantes ou incomplètes auprès de notre prestataire de données MSCI ESG Research, et utilisés dans l'application de notre définition d'investissements durables, ont donné lieu à 2,24% d'émetteurs en attente d'identification comme investissements durables à date du 30/12/2022.
Au-delà de ces quelques informations manquantes, l'ensemble des éléments de notre approche durable - politique d'exclusion, processus d'analyse et de sélection intégrant les critères ESG, démarche d'engagement et reporting ESG - s'applique via les données externes (base de données / recherches) à disposition et l'analyse qualitative interne, garantissant la prise en compte de garanties environnementales ou sociales minimales.
En vertu de l'annexe précontractuelle entrée en vigueur à partir 1er janvier 2023 et instaurant les exigences en matière d'investissements durables, le portefeuille dispose d'un délai pour se mettre en conformité.

Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de

référence?

Au cours de l'exercice, le produit a pu connaitre des révisions d'allocation en lien avec son processus durable et son objectif d'investissement durable.

Celles-ci ont pu porter sur des changements d'expositions sectorielles et/ou sur des émetteurs spécifiques, en lien avec les mises à jour des listes d'exclusion et/ou des cas d'investissement, le respect des exigences durables du produit, la gestion de controverse et/ou des actions d'engagement.

Notre rapport d'engagement et de vote revient sur les principales actions d'engagement et décisions de vote déployées au cours de l'année ainsi que sur des exemples de cas concrets qui ont concerné les portefeuilles de Rothschild & Co Asset Management Europe. Il est disponible sur notre site interner à l'adresse suivante : https://am.fr.rothschildandco.com/fr/investissement-responsable/documents-utiles/.

En ligne avec les exigences du label ISR, le fonds dispose d'un rapport de vote dédié, ainsi que d'un rapport d'impact, publiés sur notre site internet.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable?

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les objectifs d'investissement durable.

En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large?

L'indice de référence du fonds n'est pas un indice de référence ESG, il n'intègre donc ni les critères ESG, ni les critères de durabilité.

Le fonds adopte une stratégie d'investissement de « transition », avec pour double objectif durable l'augmentation en portefeuille des sociétés dont les objectifs climatiques ont été validés par la SBTi et la réduction de l'intensité carbone du fonds.
Pour cela, le fonds investit dans des entreprises de tous les secteurs, y compris les plus émetteurs, qui sont engagées de manière crédible dans cette transition, et dont les objectifs de réduction des émissions de carbone, à court ou moyen terme, sont alignées avec l'Accord de Paris. Le fonds utilise des scénarii de température calculés par Carbon4 Finance, et les audits d'objectifs climatiques de SBTi.
La stratégie mise en place ne correspond pas aux indices climatiques européens, et aucun indice ESG pertinent n'est disponible à ce jour.

Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable?

N/A

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?

N/A

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l’indice de marché large?

N/A

décembre 2022

R-co 4Change Net Zero Equity Euro

Rapport de gestion | ESG

Répartition des actifs	Montant en EUR	% Actif net
Obligations		
Privées	0	0.0%
Souveraines	0	0.0%
Actions	116 209 634	98.7%
OPCVM	1 541 393	1.3%
Cash	9 721	0.0%

Couverture du fonds en données extra financières

Notation ESG	
Couverture ESG en % de l'actif net	100.0%
Couverture ESG en nombre d'émetteurs	100.0%
% des actifs non modélisables	0.0%

Intensité carbone	
Couverture carbone en % de l'actif net	100.0%
Couverture carbone en nombre d'émetteurs	100.0%
% des actifs non modélisables	0.0%

Univers de référence notation ESG	Euro Stoxx Total Market
Univers de référence Intensité carbone	Euro Stoxx

Couverture de l'indice en données extra financières

Notation ESG	
Couverture ESG en % poids des titres	98.5%
Couverture ESG en nombre d'émetteurs	82.8%

Intensité carbone	
Couverture carbone en % poids des titres	99.3%
Couverture carbone en nombre d'émetteurs	97.6%

Type Label

ISR	OUI

Label ISR

Rothschild & Co
Asset Management

Internal

décembre 2022

R-co 4Change Net Zero Equity Euro

Rapport de gestion | ESG

Notation ESG

Portefeuille

Rating **AA** Score/10 **8,2**

Univers de gestion

Rating **AA** Score/10 **7,5**

Taux de couverture

Nombre de titres détenus	46
Nombre de titres notés	46

100%

% de l'actif net total du portefeuille

Evolution des ratings (12 mois)

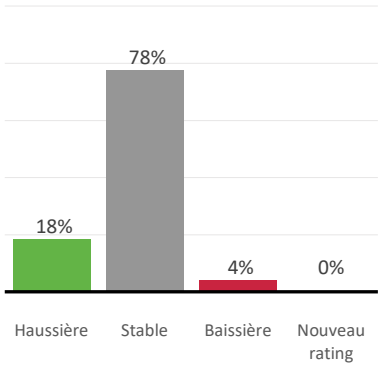

Rating ESG

Distributions des ratings (% hors liquidités)

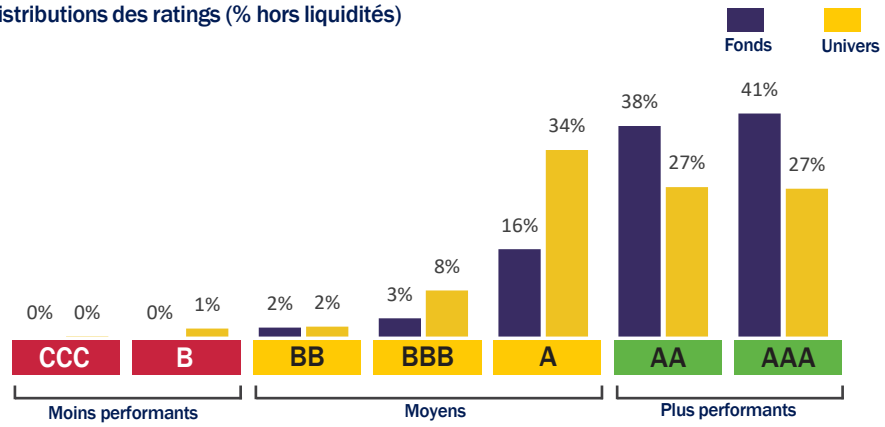

Distributions des ratings par secteur (% hors liquidités)

Secteurs	Poids	Non Noté	CCC	B	BB	BBB	A	AA	AAA
Energie	6.2%	-	-	-	-	-	1.4%	4.7%	-
Matériaux de base	3.2%	-	-	-	-	-	-	1.3%	1.9%
Services aux collectivités	5.0%	-	-	-	-	-	-	-	5.0%
Industrie	15.7%	-	-	-	-	-	3.5%	8.3%	4.0%
Services aux consommateurs	13.8%	-	-	-	-	-	-	4.3%	9.5%
Télécommunications	6.6%	-	-	-	-	2.3%	-	2.9%	1.4%
Santé	4.8%	-	-	-	-	-	4.8%	-	-
Technologie	12.8%	-	-	-	-	-	2.3%	2.4%	8.1%
Financières	21.4%	-	-	-	-	-	1.5%	11.7%	8.1%
Biens de consommation	9.2%	-	-	-	1.6%	1.0%	2.5%	1.5%	2.6%
OPCVM	1.3%	-	-	-	-	-	-	1.3%	-
Souverains	0.0%	-	-	-	-	-	-	-	-

Comparaison des notes ESG par pilier

E Pilier Environnement

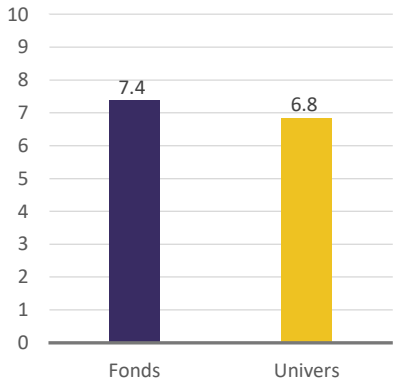

S Pilier Social

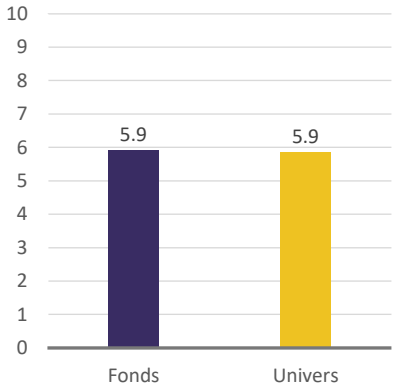

G Pilier Gouvernance

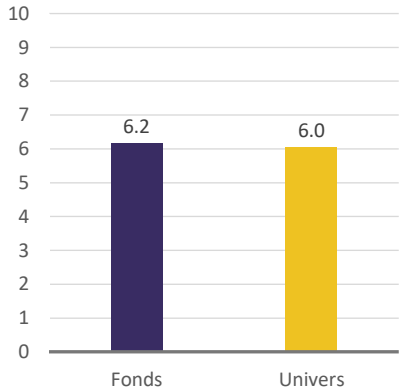

Rothschild & Co
Asset Management

Internal

Évolution du score ESG

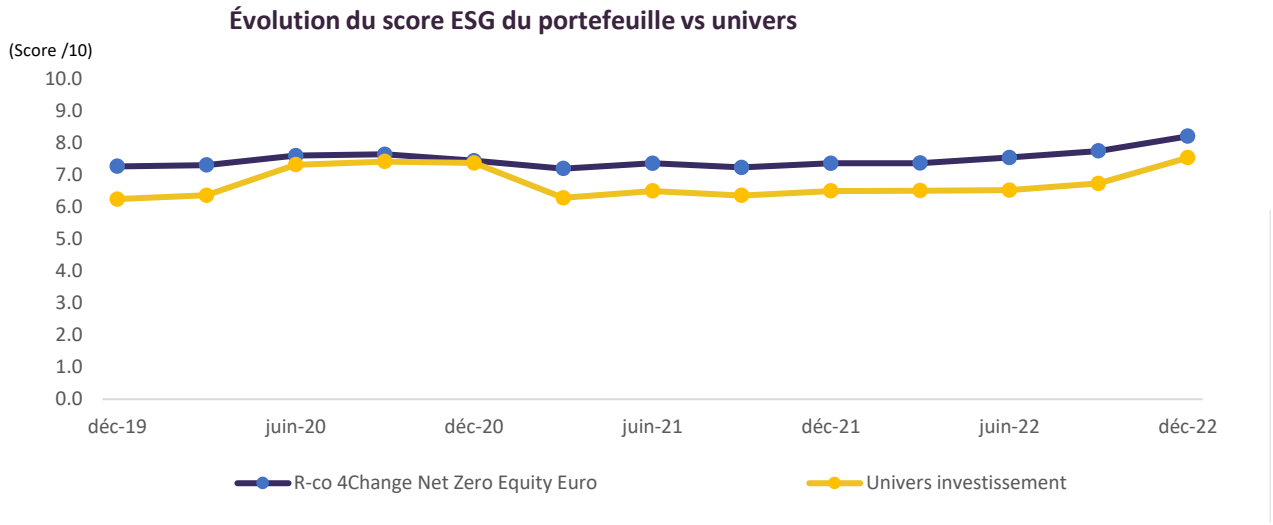

Le fonds affiche un profil ESG complet avec une note globale de **8,21**/10, soit un rating AA et a augmenté de 0,84 points depuis le début de l'année 2022. La note de l'univers d'investissement, composée des valeurs de l'Euro Stoxx Total Market est évaluée à 7,54/10. En retraitant des 20% moins bonnes notes celle-ci est évaluée à **8,13**
En conséquent, le portefeuille superforme de **0,08** son univers d'investissement retraité des 20% moins bonnes notes.
Le rating émetteur le plus faible du portefeuille est BB.

Suivi des sociétés aux objectifs de réduction audités par SBTi

Sociétés *leaders* *(dont les objectifs ont été audités et validés par SBTi)*		**1**
Trajectoire	Portefeuille	Émetteurs
1,5°C	**55%**	23
< 2°C	**1%**	1
2°C	**3%**	1
Total	**60%**	25

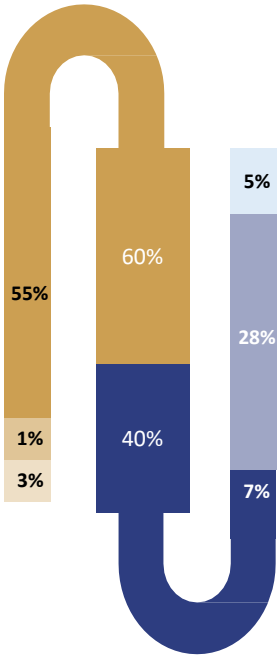

2	**Société en transition** *(objectifs non audités par SBTi mais dont la trajectoire est appréciée par Carbone 4)*	
Trajectoire	Portefeuille	Émetteurs
Alignés 2°C	**7%**	4
Engagées auprès de SBTi	*6%*	*3*
En cours d'alignement	**28%**	13
Engagées auprès de SBTi	*9%*	*4*
Non aligné >2°C	**5%**	3
Engagées auprès de SBTi	*0%*	*0*
Total	**40%**	20
Engagées auprès de SBTi	15%	7

Internal

Intensité carbone (scopes 1 et 2)

Taux de couverture : % de l'actif net total du portefeuille **100%**

Ecart de contribution à l'intensité carbone : **-99,1** tonnes de CO2 par millions d'EUR de chiffre d'affaires

Intensité carbone (tonnes de CO2 par millions d'EUR de chiffre d'affaires)

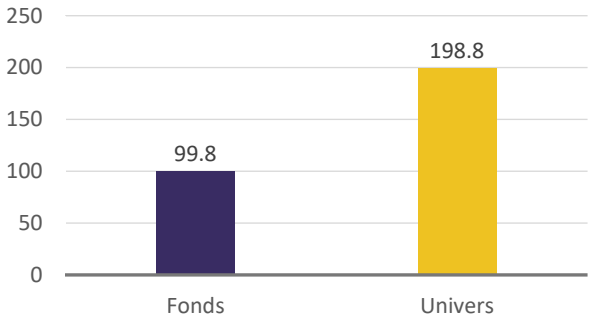

Principaux secteurs contributeurs à l'intensité carbone du fonds

Emetteurs	Poids	Intensité carbone	Contribution à l'intensité carbone (%)
Services aux collectivités	5%	34,1	**34.2%**
Energie	6.2%	19	**19%**
Matériaux de base	3.2%	18,4	**18.4%**
Top 3	**14.4%**	71,5	**71.6%**

Note
Intensité carbone exprimée en tonnes de CO2 par millions d'EUR de chiffre d'affaires

Principaux émetteurs contributeurs à l'intensité carbone

Emetteurs	Poids	Rating ESG	Score E	Score de transition vers une économie bas carbone	Emissions annuelles (Mt Co2)	Intensité carbone	Contribution à l'intensité carbone (%)
EDP - Energias de Portugal SA	2.4%	AAA	9,5	8,4	10,6	707,3	**17.2%**
Enel SpA	2.6%	AAA	9,1	7,7	55,9	664,4	**17%**
Solvay SA	1.3%	AA	6	7,3	11,2	978,6	**12.7%**
Shell Plc	2.5%	AA	5,8	7,9	100	452	**11.2%**
Eni SpA	1.4%	A	6,5	6,8	40,9	534	**7.7%**
Top 5	10.2%				**218,6**		**65.8%**

Note
Intensité carbone exprimée en tonnes de CO2 (scopes 1 et 2) par millions d'EUR de chiffre d'affaires

Objectifs de réduction des émissions carbone des émetteurs

Pourcentage d'émetteurs ayant un objectif de réduction des émissions carbone

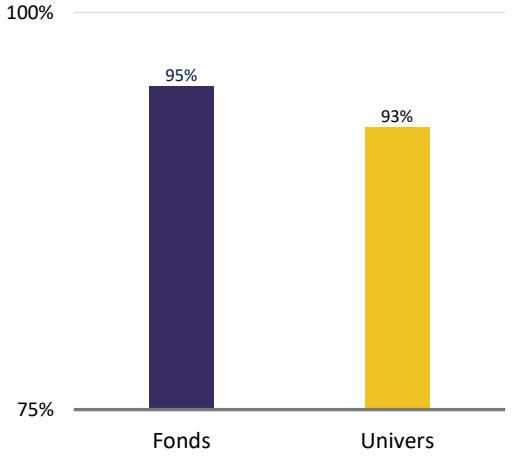

Répartition des émetteurs par catégories d'objectifs

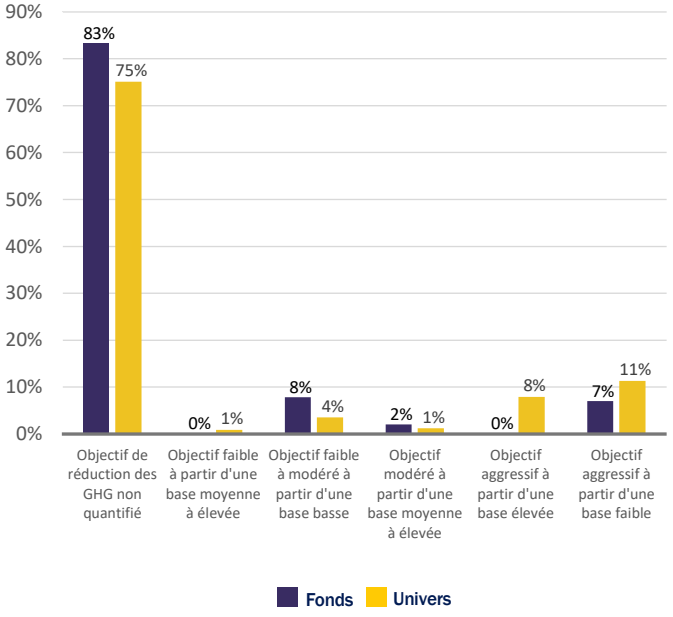

Sources: Rothschild & Co Asset Management Europe / MSCI ESG Research ©

Rothschild & Co Asset Management

Internal

Contribution à l'intensité carbone du portefeuille par secteur (%)

Secteurs	R-co 4Change Net Zero Equity Euro		Euro Stoxx		Écart de contribution
	Poids dans le portefeuille	Contribution à l'intensité carbone (tCO2/M€CA)	Poids dans l'indice	Contribution à l'intensité carbone (tCO2/M€CA)	
Construction, Services aux Collectivités, Energie, Matières Premières, Chimie	19.4%	84.2	23.8%	173.8	-89.6
Autres secteurs	79.3%	13.9	76.2%	25.0	-11.1
OPCVM	1.3%	1.7	0.0%	0.0	1.7
TOTAL	100.0%	99.8	100.0%	198.8	-99.1

Evolution Intensité carbone

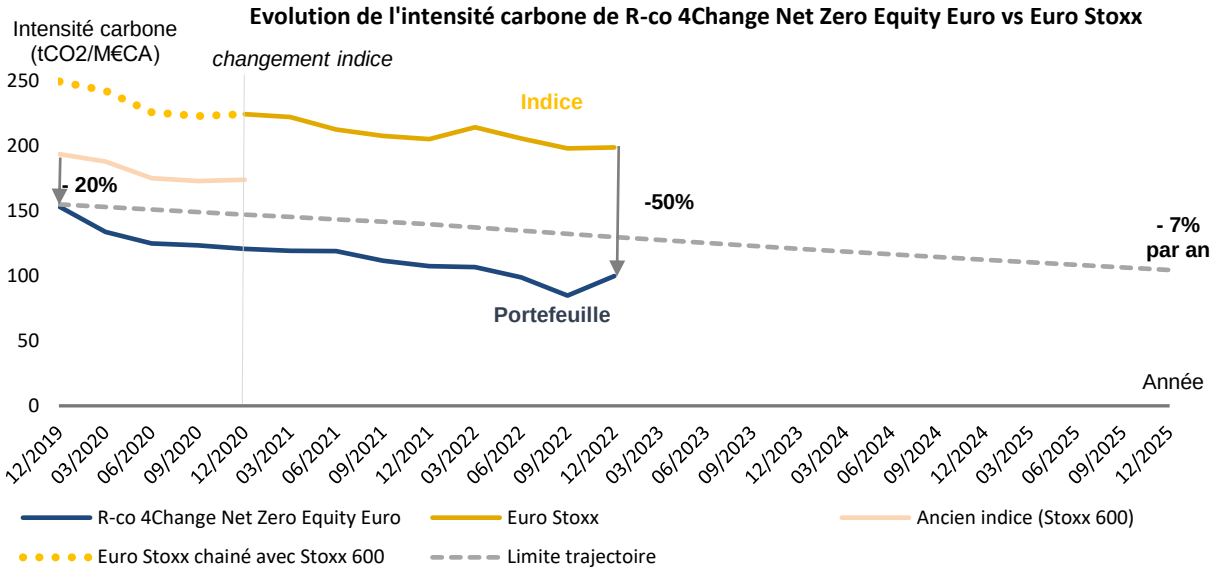

Commentaire Intensité carbone

L'intensité carbone du portefeuille est inférieure de 50% à celle de l'indice de référence Euro Stoxx au 30/12/2022. En conséquent le portefeuille respecte la contrainte d'une intensité carbone 20% inférieure à celle de l'indice.
Depuis le début de l'année 2022, l'intensité carbone du portefeuille a baissé de 6,6%.

Le poids des secteurs Construction, Services aux Collectivités, Energie, Matières premières et Chimie est de 19,4% (sur base de 19,2% investi rebasé sur 100 avec exclusion des liquidités et des OPCVM) vs. 23,8% au sein de l'indice

L'écart de l'intensité carbone entre le portefeuille et l'indice reste lié à une sélection de valeurs moins « carbone intensives » au sein du portefeuille sur les segments Construction (absence de HeidelbergCement et CRH), Chimie (Linde et Air Liquide) et Services aux collectivités (RWE) par rapport à l'indice.

Internal

Transition vers une économie bas carbone

Taux de couverture : 100%

Score de transition vers une économie bas carbone

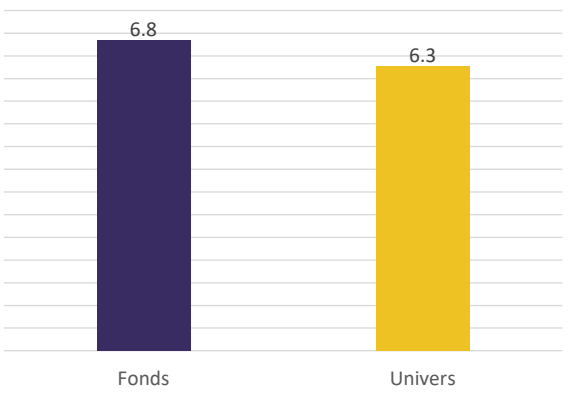

Répartition des émetteurs par catégories de transition

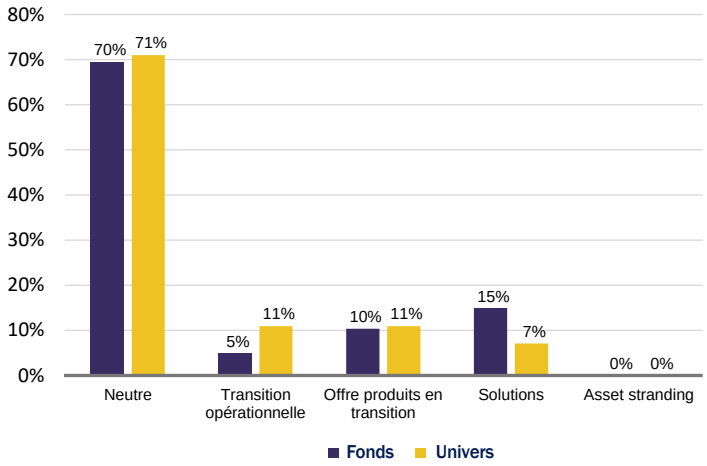

Ce score (de 0 à 10) évalue la performance d'une entreprise quant aux mesures mises en œuvre en matière de gestion des risques et des opportunités liés à la transition vers une économie bas carbone. Il combine des évaluations de la gestion des enjeux clés suivants : (i) encadrement des émissions de gaz à effet de serre, (ii) empreinte carbone des produits et services. Plus un score est élevé plus la société met en œuvre une gestion efficace de ces enjeux.

Part verte

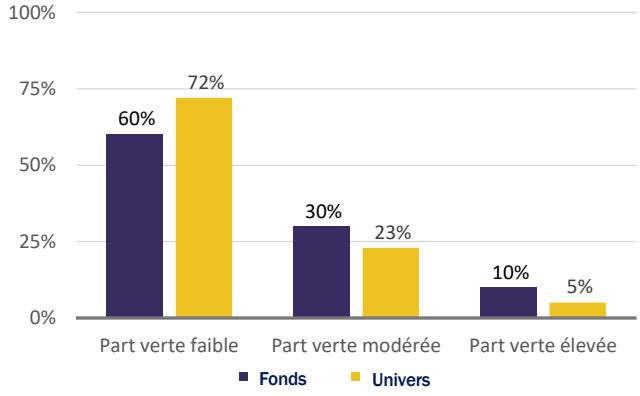

Représentation des femmes au conseil d'administration

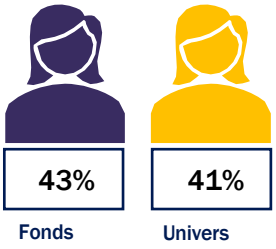

Sources: Rothschild & Co Asset Management Europe / MSCI ESG Research ©

Rothschild & Co Asset Management

Internal

Focus les principaux contributeurs carbone

EDP - Energias de Portugal SA

Intensité carbone (t CO2 / M€ CA)	Note Pilier Environnement (/10)	Emissions (t CO2 / an)
707	9,5	10 597 000

Objectifs de réduction

> Taxonomie : 58% des revenus sont alignés et 70% en 2025. 97% des capex sont alignés début 2022.
> EDP est un pionner et a une longueur d'avance vs peers : EDP a commencé sa transition en 2005 et a dejà reduit de 57% son intensure carbone vs 2005 et vise une baisse de 75% d'ici 2030. Aujourd'hui 60% de son Ebitda provient des EnR et 30% des réseaux.
> Exposition faible au risque règlementaire carbone grâce à son mix énergétique (75% mix de generation EnR)
> Les activités de distribution d'énergie d'EDP ont une empreinte environnementale plus faible que celles de ses pairs.

> Le groupe a annoncé en février 2021 une accélération de sa croissance dans la transition énergétique: les capex annuels vont passer de 2,9MdE/ an sur 2019-2022 à 4,8MdE/ an sur 2021-25, soutenant notamment le doublement de la capacité installée en solaire et éolien d'ici 2030 (4GW/an déployés). Le groupe va probablement annoncer debut 2023 un nouvelle accélération de sa croissance green.
> Objectif capacités installées: 32GW en 2025 vs 20GW soit +10% CAGR20-25

> Charbon: l'intensité carbone moyenne du groupe reste durablement inférieure à celles de ses pairs.
> EDP a réduit de 56% ses émissions carbone entre 2015 et 2020 et vise -80% en 2025 (vs 2015) .
> EDP vise une baisse de 98% des emissions specifqiues d'ici 2030 et de 50% sur le Scope 3 d'ici 2030 vs 2015
> Il reste début début 1S22 1,8GW de capacités charbon, elles devraient etre réduites à zero d'ici 2025.
> Le groupe s'est fixé en février 2021 l'objectif d'être coal free en 2025 (Zero contrib Ebitda) et neutre en carbone en 2030.
> Objectifs Climat : Membre du CDP (note 2021: A-) et de la SBTi (objectifs audités en ligne avec un scenario < 2°C)

Enel SpA

Intensité carbone (t CO2 / M€ CA)	Note Pilier Environnement (/10)	Emissions (t CO2 / an)
664	9,1	55 880 000

Objectifs de réduction

> Risque carbone bas au sein du secteur : 7% de ses actifs de production exposés à des réglementations carbone contraignantes
> L'intensité carbone relativement faible par rapport à ses pairs (45%< à la moyenne sectorielle) grâce à un mix énergétique privilégiant les ressources bas carbones : 87% des activités du groupe reposent sur des activités de transmission/distribution et de production d'énergie à partir de ressources peu intenses en carbone (ENR, Hydro, nucléaire).
> Politique robuste de réduction de l'exposition de ses activités aux risques carbone et de transformation de son modèle économique
> Un positionnement de bon élève qui se traduit par ailleurs dans la note CDP de A (= 2020) et de 10 chez MSCI vs 7,4 pour l'industrie (carbon emission)
> La production à base de charbon est passé de 28% du mix à 9% du mix entre 2017 et 2022. Le groupe a avancé sa sortie du charbon à 2027 vs 2030.
> La génération thermique va passer de 35% du mix à 16% du mix être 2020 et 2030
> Les capacités EnR vont passe de 56% du mix en 2020 (49GW) à 80% du mix en 2030 (145GW). 100% en 2040
> Alignement de la rémunération du management sur les objectifs de durabilité.
> Décarbonation complète d'ici 2050 et feuille de route avec objectifs intermédiaires, certifiée par la Science Based Targets initiative (SBTi <1,5°C). Enel est la première et la seule entreprise à aligner entièrement les divulgations sur Climate Action 100+ Net Zero Company Benchmark
> Réduction de 70% des émissions directes de GES/ kWh en 2030 (vs 2017), jusqu'à atteindre 125 g/kWheq.1
> Engagement de réduire les émissions indirectes d'Enel liées à la vente de gaz naturel sur le marché de détail de 16% d'ici 2030 vs 2017.
> Enel est investi de manière générale dans le développement de l'hydrogène obtenu par électrolyse avec une production prévue de 120 MW d'ici 2023 et 2GW d'ici 2030.
> 80 à 90% des capex pourraient etre éligibles à la taxonomie européenne.
> Entreprise pionnière des obligations durables et sustainability-linked.
> Emission d'un sustainability-linked bond à échéance 2024, indexée sur la réalisation d'un objectif : 55% d'ENR dans la capacité de production totale du groupe d'ici 2021. Le coupon varie en fonction de la réalisation de l'objectif : coupon de 2,65% si l'objectif est atteint et augmentation de 25pb/par an dans le cas contraire

Sources: Rothschild & Co Asset Management Europe / MSCI ESG Research ©

Rothschild & Co Asset Management

Internal

Focus les principaux contributeurs carbone

Solvay SA

Intensité carbone (t CO2 / M€ CA)	Note Pilier Environnement (/10)	Emissions (t CO2 / an)
979	6	11 190 000

Objectifs de réduction

> Le groupe reste exposé au risque carbone : la quasi-totalité des activités de Solvay est située dans des zones géographiques où la réglementation carbone est forte (Japon, Union-Européenne et Amérique du Nord).
> Malgré cette exposition élevée et une intensité carbone supérieure à ses pairs, Solvay conserve des objectifs ambitieux en termes de réduction de ses émissions de GES :
> En octobre 2021, Solvay a annoncé son intention d'atteindre la neutralité carbone sur les émissions de scope 1 et 2 avant 2040 pour toutes les activités à l'exception du carbonate de soude (soda ash) et avant 2050 dans cette dernière.
> Par conséquent, l'objectif 2030 pour les émissions de GES a été mis à niveau pour réduire de -30 % au lieu de -26 %, par rapport à la référence 2018. La trajectoire des scopes 1 et 2 est alignée sur l'objectif d'une augmentation de la température bien inférieure à 2°C défini dans les accords de Paris.
> Le groupe a d'ores et déjà réduit ses émissions de GES (scope 1 et 2) de -14% à périmètre constant entre 2018 et 2021, dont -11% liés aux améliorations structurelles et -3% à la baisse des niveaux de production (une moindre activité à cause de la pandémie).
> En juillet 2022, Solvay a annoncé son intention de réduire de 24 % ses émissions de GES de scope 3 d'ici à 2030. L'objectif du scope 3 doit au moins répondre au critère des 2°C de la SBTi (Solvay y est membre depuis 2020 mais n'a pas encore d'objectif audité).
> Dans le cadre de sa transition vers des sources d'énergie moins polluantes, Solvay a identifié 36 projets de réduction des émissions, dont 21 sont déjà en cours. Ils représentent 2,5 mégatonnes de CO2 par an, ce qui équivaut à retirer 1,4 million de voitures de la circulation.
> La sortie du charbon est également une priorité pour le groupe qui s'est engagé à horizon 2030 à ne plus utiliser cette ressource dans la production d'énergie quand une alternative renouvelable est possible. L'utilisation du charbon pour la production d'énergie est déjà en cours de retrait progressif dans deux usines de carbonate de soude en Europe (Allemagne et France).
> Solvay a annoncé en 2020 l'application d'un prix interne du carbone de 50€/tCO2 concernant l'ensemble des émissions de GES du groupe. Ce prix a ensuite été porté à 100 €/tCO2 équivalent sur toutes les émissions de GES, afin d'intégrer les enjeux climatiques dans les décisions d'investissement du groupe.
> Ces objectifs s'appuient notamment sur le désinvestissement des polyamides (en 2019), sur le renforcement de ses efforts en R&D, sur une meilleure efficience énergétique et sur les investissements et l'utilisation des clean tech. Solvay a également développé son propre outil de mesure de ses émissions scope 3 (Sustainable Portfolio Management) qui intègre 19 indicateurs afin de fournir des prévisions sur d'éventuels risques environnementaux liés à sa chaine de production.
> Une vente de l'activité soda ash/carbonate de sodium a été évoquée par le passé, la vente de l'activité la plus émittrice de CO2 du groupe améliorerait grandement le profil de Solvay.
> Politique de rémunération variable liée à l'atteinte des objectifs environnementaux : 20% de la rémunération variable du board est liée à la réduction des émissions de GES.
> Les progrès de Solvay en matière de climat ont récemment été reconnus par le CDP, qui a relevé la note de Solvay de B à A- en Décembre 2022 , ce qui correspond à la catégorie des leaders et est supérieur à la moyenne du secteur chimique (B).

Shell Plc

Intensité carbone (t CO2 / M€ CA)	Note Pilier Environnement (/10)	Emissions (t CO2 / an)
452	5,8	100 000 000

Objectifs de réduction

> Un risque carbone similaire à celui de ses pairs, avec une note de 6.2/10. Shell écope d'une note CDP de B
> Objectif de réduire de 50% ses émissions d'ici à 2030 (vs 2016) et NZ (scope 1,2 et 3) en 2050.
> A court terme, le groupe prévoit de réduire son intensité carbone de 9 à 12% pour 2024. Sur le moyen terme, les objectifs sont portés à -20% pour 2030 et -45% pour 2035.
> Les crédits carbone pourraient supprimer jusqu'à 20% des émissions du groupe d'ici à 2030.
(à noter que dans le rapport du MSCI, l'objectif de réduction de l'intensité carbone des scopes 1 à 3 était seulement porté à 65% en 2050, alors que l'objectif de net-zero est maintenant d'actualité).
> Pour atteindre ses objectifs net-zéro, le groupe a mis en place 10 stratégies :le développement de l'activité de production d'électricité à faible émission de carbone grâce à l'énergie éolienne et solaire, la transformation des raffineries en parcs énergétiques et chimiques, la distribution de carburants à faible émission de carbone, la production et la vente d'hydrogène, permettre la recharge des véhicules électriques, le passage au gaz naturel, l'utilisation de solutions naturelles, le développement de la séquestration et du stockage du carbone, la recherche et le développement contribuant à la décarbonisation, la recherche de l'efficacité opérationnelle des actifs du groupe.
> La division « New Energy » possède un fond de VC cherchant des opportunités pour aider à la transition de Shell vers une diminution de son impact carbone. La division a un budget compris entre 2 et 3Md$ /an.
> D'ici 2025, le groupe prévoit qu'environ 50% de ses dépenses totales (CAPEX + operating expenses) sera consacré aux produits et services à faible et à zéro émission de carbone.
> L'entreprise a mis en place des mesures de performance à court terme, ainsi LTIP, ou 10% du LTIP et 10% des primes annuelles du CEO et CFO dépendent de paramètres climatiques.
> Le groupe surperforme son secteur quant à sa gestion du risque, avec une note en « risk management assessment » de 6.7, face à une moyenne sectorielle de 6.2.

Sources: Rothschild & Co Asset Management Europe / MSCI ESG Research ©

Rothschild & Co Asset Management

Internal

Indicateurs impacts

E Thème environnemental

Intensité Carbone (tCO2/MCA€) **

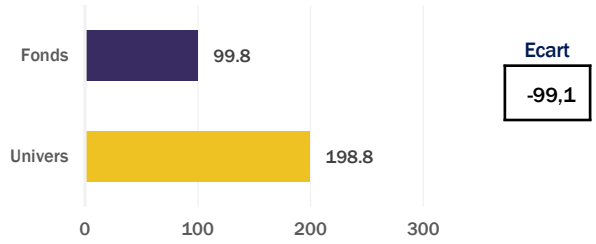

Taux de couverture du portefeuille* : 100%

Taux de couverture de l'univers : 99%

Score pilier Environnement

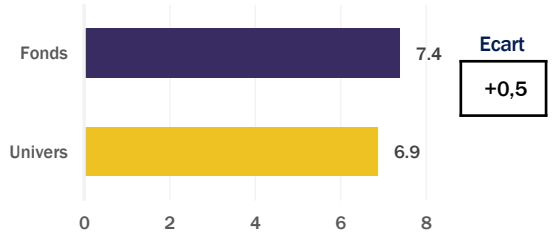

Taux de couverture du portefeuille* : 100%

Taux de couverture de l'univers : 99%

S Thème social

% de femmes employées

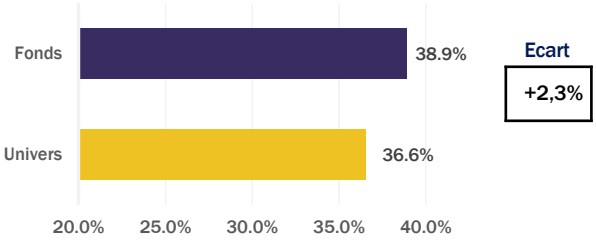

Taux de couverture du portefeuille* : 98%

Taux de couverture de l'univers : 95%

Score pilier Social

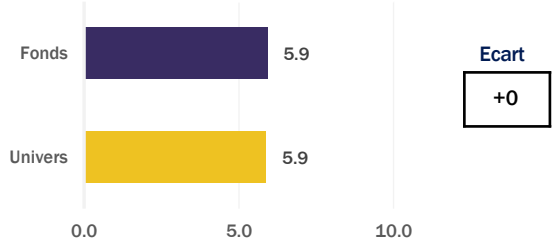

Taux de couverture du portefeuille* : 100%

Taux de couverture de l'univers : 99%

G Thème gouvernance

% Signataires UNGC **

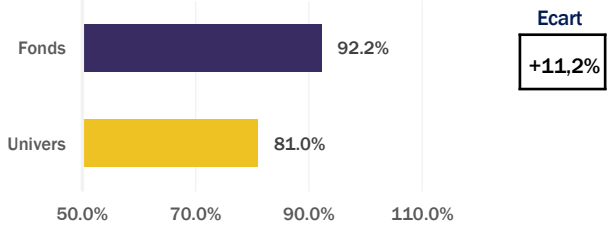

Taux de couverture du portefeuille* : 96%

Taux de couverture de l'univers : 95%

% administrateurs indépendants

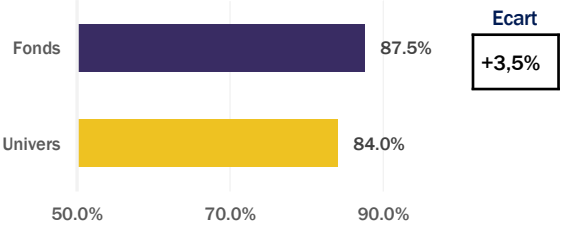

Taux de couverture du portefeuille* : 100%

Taux de couverture de l'univers : 99%

Fonds Univers

Sources: Rothschild & Co Asset Management Europe / MSCI ESG Research ©

(*) % de l'actif net total

(**) Indicateurs de performance à battre du portefeuille

Internal

Glossaire

Notation ESG

La notation ESG, basée sur des données fournies par MSCI ESG Research ©, est mesurée sur une échelle allant de AAA (notation la plus élevée) à CCC (notation la plus faible). La notation est basée sur l'exposition de l'entreprise sous-jacente aux risques de durabilité spécifiques à l'industrie et sur sa capacité à atténuer ces risques par rapport à ses pairs. La note globale du portefeuille est calculée sur une base sectorielle relative, tandis que les notes individuelles E, S et G sous-jacentes sont absolues. La note globale ne peut donc pas être considérée comme une moyenne des notes E, S et G individuelles.

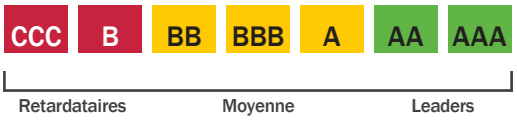

Correspondance entre notations et scores

Rating	Score final industrie /10
AAA	8.6 - 10.0
AA	7.1 - 8.6
A	5.7 - 7.1
BBB	4.3 - 5.7
BB	2.9 - 4.3
B	1.4 - 2.9
CCC	0.0 - 1.4

Intensité Carbone

L'Intensité Carbone du portefeuille se définit comme la somme pondérée par leurs poids en portefeuille des intensités carbone des sous-jacents présents au sein de la Poche carbone du portefeuille.

$$\frac{\text{Tonnes d'émissions de } CO_2}{\text{Millions d'euros de Chiffre d'affaires}}$$

Pour une société donnée, l'intensité carbone retenue se définit comme le montant annuel (année N) des émissions de CO2 (scopes 1 et 2) divisé par le Chiffre d'Affaires annuel (année N) de ladite société. Le calcul d'intensité carbone de la Poche Carbone est rebasé sur 100 pour tenir compte du taux de couverture disponible sur l'indicateurs Intensité carbone. Les données nécessaires à ces calculs peuvent provenir de prestataires de données externes (MSCI ESG Research ©).

Scope 1 : émissions directes provenant des installations fixes ou mobiles situées à l'intérieur du périmètre organisationnel;

Scope 2 : émissions indirectes liées aux consommations énergétiques telles que les émissions de gaz à effet de serre induites par les consommations électriques, les consommations de chaleur, de vapeur ou encore de froid.

Objectif de réduction des émissions

Si une entreprise a un objectif de réduction de ses émissions carbone, cet indicateur évalue l'engagement de cet objectif. Des scores plus élevés sont attribués aux entreprises qui cherchent activementà réduire leurs émissions à partir d'un niveau déjà relativement faible. Hormis les entreprises sans objectif, les scores les plus bas vont aux entreprises ayant des niveaux d'émissions élevés et cherchant à ne réaliser que des réductions mineures. Pour les petites entreprises, parmi lesquelles les objectifs de réduction carbone sont relativement rares, un score modérément élevé est donné pour tout type d'objectif de réduction d'émissions carbone.

Score relatif à la gestion de la transition vers une économie bas carbone

Ce score est un indicateur sur la performance d'une entreprise quant aux mesures mises en œuvre en matière de gestion des risques et des opportunités liés à la transition vers une économie bas carbone. Il combine des évaluations de la gestion des enjeux clés suivants :
(i) encadrement des émissions de gaz à effet de serre, (ii) empreinte carbone des produits et services,etc. Plus un score est élevé plus la société met en œuvre une gestion efficace de ces enjeux. (Score: 0-10)

Catégorie "transition vers une économie bas carbone"

Cet indicateur classifie les entreprises selon leur exposition aux risques et aux opportunités liés à la transition vers une économie bas carbone.

Les différentes catégories sont :

- *Asset Stranding* peut être traduit "actif bloqué" en français, il s'agit des actifs qui perdent de leur valeur à cause de l'évolution défavorable du marché auquel ils sont exposés (législation, contraintes environnementales, ruptures technologiques) à l'origine de fortes dévaluations (exemple des sociétés détenant des mines de charbon);
- Transition opérationnelle : entreprise confrontée à une hausse des charges d'exploitation en raison de taxes carbone ou devant faire des investissements importants pour mettre en place des solutions de réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre (exemple des producteurs de ciment);
- Offre produits en transition : société faisant face à une baisse de la demande en produits intensifs en carbone et devant faire évoluer son offre de produits vers des produits compatibles avec une économie bas carbone (exemple du secteur automobile);
- Neutre : société faiblement exposée à des hausses de charges opérationnelles / besoins d'investissement liés à la transition vers une économie bas carbone (exemple du secteur de la santé);
- Solutions : société qui fournit des produits ou services qui devraient bénéficier de la transition vers une économie bas carbone (exemple des producteurs d'électricité à base d'énergies renouvelables).

Part verte

Part du chiffre d'affaires des actifs sous-jacents qui contribue à la transition :

- Faible : de 1 à 19,9% du chiffre d'affaires
- Modérée : de 20 à 49,9% du chiffre d'affaires
- Elevée : de 50 à 100% du chiffre d'affaires

Disclaimer

Édité par Rothschild & Co Asset Management Europe, Société de gestion de portefeuille au capital de 1 818 181,89 euros, 29, avenue de Messine – 75008 Paris. Agrément
AMF N° GP 17000014, RCS Paris 824 540 173. Toute reproduction partielle ou totale de ce document est interdite, sans l'autorisation préalable de Rothschild & Co Asset
Management Europe,sous peine de poursuites.
Société d'Investissement à Capital Variable de droit français "R-Co", 29, avenue de Messine – 75008 Paris, immatriculée 844 443 390 RCS PARIS.

Les présentes informations sont exclusivement présentées à titre informatif. Elles ne constituent ni un élément contractuel, ni un conseil en investissement, ni une recommandation de placement, ni une sollicitation d'achat ou de vente de parts de fonds. Avant tout investissement, vous devez lire les informations détaillées figurant dans la documentation réglementaire de chaque fonds (prospectus, règlement/statuts du fonds, politique de placement, derniers rapports annuel/semestriel, document d'information clé pour l'investisseur (DICI)), qui constituent la seule base règlementaire recevable pour l'acquisition de parts de fonds. Ces documents sont disponibles gratuitement sous format papier ou électronique, auprès de la Société de Gestion du fonds ou son représentant. Le rendement et la valeur des parts du fonds peuvent diminuer ou augmenter et le capital peut ne pas être intégralement restitué. Les tendances historiques des marchés ne sont pas un indicateur fiable du comportement futur des marchés. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Elles ne constituent en aucun cas une garantie future de performance ou de capital. Elles tiennent compte de l'ensemble des frais portés au niveau du fonds (ex : commission de gestion) mais pas ne tiennent pas compte des frais portés au niveau du client (supplément d'émission, frais de dépôt,etc.).

• Information concernant MSCI ESG Research

Although Rothschild & Co Asset Management Europe information providers, including without limitation, MSCI ESG Research LLC and its affiliates (the « ESG Parties »), obtain information (the « Information ») from sources they consider reliable, none of the ESG Parties warrants or guarantees the originality, accuracy and/or completeness, of any data herein and expressly disclaim all express or implied warranties, including those of merchantability and fitness for a particular purpose. The information may only be used for your internal use, may not be reproduced or redisseminated in any form and may not be used as a basis for, or a component of, any financial instruments or products or indices. Further, none of the information can in and of itself be used to determine which securities to buy or sell or when to buy or sell them. None of the ESG Parties shall have any liability for any errors or omissions in connection with any data herein, or any liability for any direct, indirect, special, punitive, consequential or any other damages (including lost profits) even if notified of the possibility of such damages. Il est possible de supposer que le prestataire de données extra-financières, MSCI ESG Research, fait face à certaines limites méthodologiques, qui pourraient être, à titre
illustratif, les suivantes :

- Problème de publication manquante ou lacunaire de la part de certaines entreprises sur des informations (par exemple portant sur leurs capacités à gérer leurs expositions à certains risques ESG extra-financiers) qui sont utilisées comme input du modèle de notation ESG de MSCI ESG Research ; ce problème éventuellement atténué par MSCI ESG Research par le recours à des sources de données alternatives externes à la société pour alimenter son modèle de notation ;
- Problème lié à la quantité et à la qualité des données ESG à traiter par MSCI ESG Research (flux d'informations important en temps continu à intégrer au modèle de notation ESG de MSCI ESG Research) : ce problème est éventuellement atténué par MSCI ESG Research par le recours à des technologies d'intelligence artificielle et à de nombreux analystes qui travaillent à transformer la donnée brute en une information pertinente ;
- Problème lié à l'identification des informations et des facteurs pertinents pour l'analyse ESG extra-financière du modèle MSCI ESG Research mais qui est traité en amont du modèle de MSCI ESG Research pour chaque secteur (et parfois chaque entreprise) : MSCI ESG Research utilise une approche quantitative validée par l'expertise de chaque spécialiste sectoriel et le retour des investisseurs pour déterminer les facteurs ESG extra-financiers les plus pertinents pour un secteur donné (ou pour une entreprise particulière le cas échéant). »

• Risque lié aux critères extra-financiers (ESG) La prise en compte des risques de durabilité dans le processus d'investissement ainsi que l'investissement responsable reposent sur l'utilisation de critères extra-financiers.
Leur application peut entraîner l'exclusion d'émetteurs et/ou de fonds sous-jacents et faire perdre certaines opportunités de marché. Par conséquent, la performance du FCP pourra être supérieure ou inférieure à celle d'un fonds ne prenant pas en compte ces critères. Les informations ESG, qu'elles proviennent de sources internes ou externes, découlent d'évaluations sans normes de marché strictes. Cela laisse place à une part de subjectivité qui peut engendrer une note émetteur sensiblement différente d'un
fournisseur à un autre. Par ailleurs, les critères ESG peuvent être incomplets ou inexacts. Il existe un risque d'évaluation incorrecte d'une valeur ou d'un émetteur. Ainsi, les sociétés de gestion des fonds sous-jacents pourront se baser sur des informations ESG de diverses sources et appliquer des méthodologies ESG différentes. Ces différents aspects rendent difficile la comparaison de stratégies intégrant des critères ESG. »

• Site Internet
Les statuts ou règlement de l'OPCVM, le DICI, le Prospectus et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels) de chaque OPCVM sont disponibles sur le site Internet : am.eu.rothschildandco.com